

## DÉLIBÉRATION 2022 – 28

### SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD-PAS-DE-CALAIS NUMÉRIQUE »

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**Objet : Adhésion à l'association DECLIC, fédération des Opérateurs Publics de Services Numériques (OPSN)**

Le quinze décembre deux mille vingt-deux, le comité syndical du Syndicat mixte ouvert Nord – Pas-de-Calais Numérique n'a pu se réunir, faute de quorum, à Lille, dans les locaux du Conseil régional des Hauts-de-France, sur convocation en date du neuf décembre deux mille vingt-deux de Monsieur Christophe COULON, Président du Syndicat mixte.

Conformément au règlement intérieur du Syndicat mixte, le vingt décembre deux mille vingt-deux, à Lille, le comité syndical du Syndicat mixte ouvert Nord Pas-de-Calais Numérique s'est réuni sans condition de quorum pour une seconde séance en visioconférence, sur convocation en date du seize décembre deux mille vingt-deux, sous la présidence de Monsieur Christophe COULON.

Collectivité	Membre	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à
Conseil régional des Hauts de France	Mme Valérie BIEGALSKI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Emilie BOMMART	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Christophe COULON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Arnaud DECAGNY	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. COULON
	M. Luc FOUTRY	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. Alban HEUSELE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mme BOMMART
	M. Yvan HUTCHINSON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Frédéric LETURQUE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. Jean-Michel MICHALAK	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Benoît TIRMARCHE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Département du Nord	M. Grégory BARTHOLOMEUS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. Luc MONNET	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Mme Marie-Hélène QUATREBOEUF	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Nicolas SIEGLER	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Mme Anne VANPEENE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Département du Pas-de-Calais	M. Claude BACHELET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Jean-Claude DISSAUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Véronique THIEBAUT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Mme Sophie WAROT-LEMAIRE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Collège ENT	M. André FIGOUREUX	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. DAUCHY
	M. Jean-Louis DAUCHY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		<b>10</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>3</b>

## Préambule

Le réseau DECLIC (association loi 1901) a été créé en 2005 entre agents de collectivités territoriales dédiés à l'activité numérique, pour partager leurs connaissances et expériences. En maîtrisant les techniques et les enjeux du numérique, indépendamment des offres des structures commerciales, les membres du réseau sont mieux à même de soutenir les décideurs locaux et de préserver leur liberté de choix. Le but du réseau, dévoué à l'intérêt général des collectivités, consiste à mutualiser l'information, les expériences, la veille technologique et réglementaire, par une mise en commun d'outils et de moyens. Il poursuit l'objectif d'équilibrer les relations entre les collectivités locales et leurs interlocuteurs, en renforçant la mutualisation des ressources.

Le réseau DECLIC compte aujourd'hui 59 structures adhérentes, représentant plus de 18 000 collectivités locales. On compte parmi ces adhérents la plupart des syndicats mixtes et acteurs publics du numérique, dont les partenaires régionaux du Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique que sont le Syndicat mixte Somme Numérique, le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord et le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais.

En 2022 le Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique s'est ouvert aux services numériques en créant une offre riche à destination des collectivités territoriales du Nord et du Pas-de-Calais, et de leurs établissements publics. Le Syndicat mixte devient ainsi un opérateur public de services numériques (OPSN). A ce titre il est d'un grand intérêt pour ses équipes de rejoindre le réseau DECLIC qui propose un partage d'expériences sur des sujets pratiques et permettra aux agents une montée en compétences plus rapide, ainsi qu'une optimisation du catalogue des services numériques proposés par le syndicat aux collectivités.

### Le comité syndical,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Considérant** l'intérêt pour le Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique d'adhérer au réseau DECLIC à des fins de mutualisation des moyens et des expériences, dans le but d'améliorer son offre de services numériques à destination des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

**Après avoir entendu le rapporteur,  
Sur proposition du Président,**

### DECIDE

**D'approuver** l'adhésion du Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique à l'association Développement d'Echanges entre Collectivités Locales en matière d'Information et de Communication (DECLIC), moyennant une cotisation de 850 € pour l'année 2023

**D'imputer** cette dépense sur le chapitre 011

### AUTORISE

Monsieur le Président :

- **A signer** l'adhésion à l'association DECLIC et à engager toutes les procédures nécessaires,
- **A désigner** un représentant du Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique pour participer aux instances de l'association DECLIC,
- **A verser** à l'association DECLIC le montant de la cotisation 2023 correspondante.

Adopté par :

- Voix pour : 11
- Voix contre : 0
- Abstentions : 1
- Suffrages exprimés : 12

Pour extrait conforme :

Le Président du Syndicat mixte,

M. Christophe COULON

